

20 mars 2020

## Gestion des déchets durant l'épidémie

Les collectes des déchets ménagers (ordures ménagères et collecte sélective) sont maintenues sur l'ensemble du territoire. Elles se déroulent dans de bonnes conditions grâce aux agents de collecte mobilisés. Et pour ce faire, Laval Agglomération met tout en œuvre pour assurer leur sécurité.

Pour autant, il est souhaitable compte tenu des circonstances et du confinement, de réduire la production de nos déchets.

### COLLECTE ET DÉPÔTS DES DÉCHETS

- Collecte des déchets ménagers et celle des déchets sélectifs : maintenues
- Les 10 déchetteries de Laval Agglomération sont fermées jusqu'à nouvel ordre
- Les déchets verts : leurs bennes ont été retirés des quartiers

- Ne pas mettre de déchets verts dans le bac à ordures ménagères, sinon ces derniers ne seront pas collectés.



- Les masques, les mouchoirs en papier et les gants, doivent IMPÉRATIVEMENT être jetés dans des sacs hermétiquement fermés et placés dans les bacs à ordures ménagères AFIN DE PRÉSERVER LES AGENTS DE LA COLLECTE ET DU CENTRE DE TRI.

**RAPPEL**

chaque contrevenant aux règles de la collecte, notamment en matière de dépôts sauvages, encourt une amende de 1 500 €.

## RÉDUIRE SES DÉCHETS

- Réduction des emballages (achat produits en vrac, consommer l'eau du robinet, compacter bouteilles et Tétrapak®)
- Limiter le gaspillage alimentaire
- **Le compostage** pour ceux qui possèdent un jardin (facile à réaliser)



En savoir plus sur la réduction des déchets  
et le compostage :

[cliquer ici : agglo-laval.fr](http://agglo-laval.fr)

Pour toute information :

02.53.74.11.00 - [dechets@agglo-laval.fr](mailto:dechets@agglo-laval.fr)